

RAVILLE

Janvier 2016



*A Ravielle aussi,
on sait décorer un grand sapin !*

Tu verras.....

Tu sais Jeannine, quand tu m'as fait l'énorme cadeau de te séparer du bien de ton père pour que je pose mes valises, je pensais seulement réaliser un rêve d'enfance....

Alors prendre un mandat en cours après ceux écoulés de 1945 à 2014 qui ont vu seulement deux maires réaliser un gros travail sur des périodes longues ... Pas facile !

Merci à Louis Barbier qui, avec son béret, son éternel mégot et ses yeux pétillants de malice, venait apporter la bonne humeur chez mes grands parents. Il a repris avec courage et persévérance une commune qui renaissait après sa suppression pour finir par ce remembrement réussi dont j'admire les conséquences lors de mes promenades matinales.

Merci à Jean Paul Becker avec qui j'ai partagé et mes vacances et même un court moment mon instituteur de grand' père, et surtout qui a fait partie de cette bande de gosses qui ont, comme ce village et ses habitants d'alors, contribué à rendre mon enfance heureuse et fondée sur des principes de solidarité et d'envie de vivre. Lui a créé tout l'urbanisme de ce village et l'a fait entrer dans une base de modernité qui est celle de la vie de demain, même si la légende a fini par en faire un bulldozer au caractère, disons, décidé ...

Vous comprenez pourquoi lorsqu'on est venu me demander de reprendre le bâton abandonné en chemin et donc de me présenter, j'ai réfléchi longuement pour conclure que je devais à ce village tant de choses que je pouvais bien lui consacrer quelques années.

Et puis un village qui sait se mobiliser autour d'événements comme la brocante, la fête, les Eclotions d'Art, les récitals, l'animation dans l'église et depuis peu le succès du marché de Noël, un village comme celui-là mérite qu'on y apporte une volonté de concorde et de paix au travers d'un mandat où le quotidien cesserait de parler de Dallas à Raville pour relater la qualité de ses animations et l'accueil de ses habitants.

Alors j'y suis allé, et les jours ont vu tomber les «tu verras» et les moqueries quant à mon angélisme et mes utopies !

Bon je m'engage quand même à ne jamais fuir ni ma fonction ni ce village et à le porter fièrement vers des projets simples de convivialité, de confort, de sécurité et surtout de dialogue car j'y ai rencontré trop de gens volontaires et dévoués et qui, hélas, ont perdu le goût de faire ensemble,

Et puis, moi le petit fils de l'instituteur qui a fait toute sa carrière dans cette commune, je me suis mis à rêver quand Fouligny et Servigny sont venues nous proposer de construire une école sur le terrain dit "la Glaciaire". Deux fois symbolique non ? Je vais donc avec ma très belle équipe et avec les compétences qui déjà se présentent, essayer de faire aboutir ce projet qui permettra, quoi qu'il arrive, d'inscrire Raville dans la durée. L'indépendance des communes rurales est destinée à se racornir et elles risquent de perdre de leur autonomie. Ceci nous oblige aujourd'hui à réfléchir en vue de sa transformation en un bel et agréable quartier d'une structure que des gens tellement intelligents vont inventer de Paris pour économiser, pour rentabiliser ... (qu'ils disent). Alors empêchons que ce mouvement n'entraîne aussi dans la Nied l'enthousiasme et la joie de vivre que l'on rencontre aux quatre coins du village,

Essayons : soyons polis, aimables, solidaires de ceux qui sont vieux ou mal, rions avec ceux qui ne pensent pas comme nous et entretenons de vieilles traditions comme a su le faire ce bulletin que j'ai voulu faire ré-exister. Pour ma part, j'essaierai de me battre pour une équité certaine, pour le respect et des gens et de tous ceux qui œuvrent dans l'ombre et la discrétion pour que notre vie dans notre village se trouve adoucie ou enchantée.

Un village où un homme, soigné pour une grave maladie handicapante, redresse le mur du cimetière et fabrique de ses mains un nouveau portillon, un tel village mérite que l'on essaie de prendre soin de lui et je le ferai, même si je vois arriver ce que l'on m'a annoncé derrière les «tu verras».

Tant pis pour les grognons les râleurs et les jamais contents, je ne cesserai d'être poli et de dialoguer avec tous. Un (doux) rêveur quoi !

Allez Marie Louise, j'espère que, dans ta cuisine, tous ces gens qui viennent gentiment partager ta solitude te diront au moins que si je ne brille pas, je fais des efforts pour ne pas faire honte aux deux plus vieilles natives de Raville toujours en vie.

RAVILLE, janvier 2016
Michel URBAN

de l'année 2014

Naissances

- **Laurianne**, fille de Thierry BRO et Nadine LIERMANN, le 7 janvier
(8, rue de l'église)
- **Léo**, fils de Christophe DUCAMIN et Elodie RICHARDIN, le 13 août
(17, rue du Pâtural)
- **Eline**, fille de Sylvain LAPLAIGE et Delphine MASSON, le 27 août
(11, rue des Rentiers)

Mariages

- ♥ **Séverine KLEIN** et **Julien WEBER** le 17 mai
à Raville
- ♥ **Christiane HAUDICOT** et **Serge BEYER**

Décès

- **Jean DE SA**, le 28 mai

né le 1^{er} novembre 1935 à Saint Mihiel (Meuse)

Il était venu habiter à Raville avec son épouse et ses 2 fils à la fin des années 80. Il s'était depuis fortement impliqué dans la vie du village (notamment conseiller municipal de 1989 à 1995 et président du Foyer Rural de 1991 à 1995).

- **Benoit SPACHER**, le 20 juillet

né le 03 avril 1967 à Créhange

Chauffeur routier, il résidait avec son épouse et ses 2 fils au 5, rue des Chenevières.

- **Marine REIN**, le 19 novembre

née le 5 juin 1982 à Metz

Elle avait passé toute sa jeunesse chez ses parents au 55, rue des 3 cantons

de l'année 2015

Naissances

- **Lily**, fille de Didier GERARD et Clarisse ETIENNE le 7 janvier
(5, rue de Plappecourt)
- **Lémy**, fils de Sébastien LANGLOIS et Sophie KIEFFER, le 10 août
(51, rue des trois cantons)
- **Manon**, fille de Charles BERGER et Delphine BECKER, le 19 novembre
(49, rue des trois cantons)

Mariages

♥ Anne MERTZ et Pierre PAILHES

Décès

- Gérard SIDOT, le 10 janvier

né le 13 juillet 1937 à Villers Stoncourt

Secrétaire de mairie à Raville (de 1972 à 1993). Secrétaire du SIVOM du Haut Saint Pierre (de sa création en 1972 à 1993). Instituteur à Hémilly (jusqu'à sa retraite en 1993) : tous les jeunes de Raville étaient alors passés "entre ses mains". Courroie de transmission entre les élus et les enseignants, il avait été (discrètement mais efficacement) de toutes les initiatives qui ont fait avancer le regroupement scolaire intercommunal.

- Nadine ONORATO, le 18 janvier

née le 31 janvier 1967 à Metz

Victor ONORATO, le 20 janvier

né le 23 octobre 1939 à Castronovo di Sicilia (Italie)

Ils avaient résidé au n° 6, En Grand' Rue jusqu'à leur départ pour Chevillon en 2001. Artisan maçon, Victor avait été le conseiller et le réalisateur dans les travaux de grosse restructuration du bâtiment mairie – école en 1992.

- Alain ROGIE, le 21 mai

né le 5 août 1960 à Briey

Il avait résidé au n° 2, rue de l'église jusqu'à son déménagement en 2012

Bienvenue à Raville

Le fichier domiciliaire du secrétariat de la mairie n'ayant plus été tenu régulièrement à jour, la liste ci-dessous est forcément non-exhaustive et incomplète.

Toutes nos excuses aux oubliés.

à :

- * Grégory CALET et Gwendoline ROLLINET (10, rue de la Lache)
- * Pierre SCHAEFFER et Anne-Marie KASPAR (12, rue de Plappecourt)
- * Alexandre MOISSON et Virginie HODAPP (15, rue des trois cantons)
- * Irène BUATOIS (15, rue des Rentiers)
- * Michel URBAN et Catherine DECLERCQ (8, rue des Chenevières)

Association ECLOSION D'ART

14 rue de l'Eglise

57530 – RAVILLE

☎ 03.87.64.30.32

L'association « Ecllosion d'Art » est née en 2010 de la volonté de faire connaître l'art « contemporain » en l'exposant non pas dans des lieux habituels, galerie d'art, centre d'art, musée mais dans des espaces privés, jardins, vergers, à proximité immédiate du public, venant ainsi à sa rencontre. Cette volonté partagée par quelques amis et à l'initiative de Sylvie Duchemin, artiste peintre de la commune, a permis depuis, de faire découvrir des talents divers au cours des 6 manifestations qui se sont déroulées dans des jardins privés de Raville. Certains artistes ont déjà exposé plusieurs fois et d'autres sont à découvrir chaque année. Nous avons déjà reçu 37 artistes de différentes régions. Les visiteurs peuvent ainsi découvrir de multiples aspects de l'expression artistique : la peinture, l'aquarelle, la photographie, la sculpture, la céramique voire des installations. Une des grandes particularités de cette exposition réside dans le fait que les artistes sont sur place et peuvent ainsi en toute simplicité échanger avec les visiteurs et répondre aux questions qu'ils peuvent se poser sur l'art, la démarche, le choix des thèmes et du médium utilisé, etc...

Les organisateurs de cette manifestation espèrent également créer un peu plus de lien social dans le village en privilégiant l'éclatement de l'exposition aux quatre coins du village. Ce qui permet aux visiteurs de découvrir notre village sous un nouveau jour.

L'année 2013 a été marquée par une affluence exceptionnelle (environ 500 visiteurs), 2014 n'a pas profité du même engouement, le temps n'étant pas de la partie et 2015 n'a eu que très peu de visiteurs. Il faut dire que les conditions météorologiques ont été épouvantables mais également que nous avons avancé la date de la manifestation d'une semaine. L'an prochain nous reviendrons au troisième week-end de septembre, à la même date que « les journées du patrimoine », en espérant ainsi faire revenir de nombreux visiteurs, qui consacrent ce week-end plus particulièrement aux sorties culturelles et artistiques.



L'association avait également organisé deux concerts de chorales et un avec l'artiste lyrique Antonia Bosco dans l'église. Ceux-ci avaient rencontré un franc succès. Nous espérons pouvoir recevoir à nouveau des artistes talentueux pour enchanter nos oreilles.



Cette année 2015 a été marquée par une performance en direct de l'artiste Michel Dardaine, lequel a réalisé une sculpture sur glace devant un public qui a apprécié la réalisation.

Tous les membres de l'association seraient bien sûr heureux de voir les habitants de Raville venir découvrir les œuvres et qu'ils fassent partager ces moments avec proches et amis. Un moment de convivialité nécessaire en ces temps difficiles.

***Ce qui a vraiment un sens dans l'art, c'est la joie.
Vous n'avez pas besoin de comprendre.
Ce que vous voyez vous rend heureux ?
Tout est là.***

Constantin Brancusi

*Sylvie Duchemin
Présidente de l'association*



Journal du Sivu

Année 2015

effectifs au 20 - 10 - 2015

classes		école	village d'origine							effectifs par classe
			extérieur SIVU (*)	Foullign y	Guinglang e	Hémill y	Ravill e	Servign y	Villers Stoncou rt	
maternelles	petits moyens	Raville	3 1	1 0	5 0	0 0	5 1	7 2	0 1	21 5 26
	moyens grands	Raville	0 0	0 0	0 0	1 1	2 8	2 4	0 5	5 18 23
	grands	Servign les	2	0	2	0	0	0	0	4
primaires	CP	Raville	0	2	4	1	5	7	1	20 24
	CP CE 1	Foulligny	0 4	0 1	0 3	0 1	1 4	1 2	1 3	3 18 21
	CE 2	Hémilly	2	2	3	3	2	5	3	20
	CM 1	Guinglan ge	0	2	5	3	4	3	2	19
	CM 2	Villers Stoncourt	0	1	2	1	4	5	4	17
Total par village			12	9	24	11	36	38	20	150

(*) il s'agit des villages de : Marange-Zondrange, Zimming, Hallering, Bionville sur Nied,

Haute Vigneulles, Arriance et Flétrangee

soit, dans les

classes de maternelles : 53 élèves

classes de primaire : 97 élèves

et un *total de 150 élèves*

Deux maîtresses à Hémilly

Lydie, la maîtresse titulaire du poste ayant demandé un poste à mi-temps, partage l'enseignement destiné aux CE2 avec Mme Blanchot qui assure le service en début de semaine. Les élèves retrouvent Mme Henrion les jeudi et vendredi. Le mercredi est partagé par les deux enseignantes. Nous comptons douze filles et huit garçons. C'est une petite classe et l'ambiance est chaleureuse.



Les réunions du SIVU

Séance du 30 janvier 2015

- ◆ Compte administratif 2014
- ◆ Compte de gestion 2014
- ◆ Affectation du résultat 2014
- ◆ Budget primitif 2015
- ◆ Demande de subvention DETR 2015
- ◆ Modification des statuts SIVU 2015
- ◆ Participation aux frais du copieur de la mairie d'Hémilly

Séance du 16 juin 2015

- ◆ Autorisation à remplacer un agent absent
- ◆ Convention SIVU - Raville
- ◆ Coût d'un élève SIVU
- ◆ Création d'un 2^{ème} poste d'animateur
- ◆ Installation d'un nouveau membre
- ◆ Modification règlement périscolaire
- ◆ Remboursement de la commune de Guinglange

Séance du 24 septembre 2015

- ◆ Extension des locaux périscolaires

Le périscolaire

L'activité a commencé le 2 janvier 2015 avec un élève. Au fil des mois, les inscriptions se sont multipliées et nous comptons parfois près de quarante enfants à la cantine.

C'est un réel succès et nous avons dû, pour respecter les normes d'encadrement, embaucher une nouvelle animatrice et réaménager le service d'une ATSEM (Nadine) pour qu'elle puisse assister l'équipe d'animation périscolaire pour la pause méridienne, c'est-à-dire entre midi et la reprise des cours.

Les repas chauds distribués par L'Adeppa sont goûteux et équilibrés. Les menus sont présentés en couleur sur le panneau d'affichage près de l'entrée de l'école. Après quelques mois de fonctionnement, nous avons aménagé le règlement intérieur pour mieux l'adapter à nos besoins et celui des enfants. Nous y avons inséré un nouveau temps périscolaire (NAP) lié à la réforme des rythmes scolaires, juste après la classe. Un projet éducatif et un projet pédagogique ont été élaborés pour bénéficier, entre autres, des prestations de la caisse d'allocations familiales. Récemment, nous avons finalisé un nouveau document, le PEDT, signé par le préfet et les services de l'inspection académique. Ce projet trisannuel nous permet d'obtenir une aide substantielle de l'état. Dans ce cadre, des activités seront menées pour l'ensemble des écoliers.

De nombreuses animations sont proposées aux enfants. Il y a eu des activités thématiques comme la préparation de la journée portes ouvertes au mois de juin et le stand périscolaire à la manifestation en faveur des écoles organisée par les parents d'élèves à Raville en novembre. Les objets confectionnés ont eu un grand succès et les bénéfices engendrés (800€) créditent la caisse périscolaire. Il est déjà prévu l'achat d'un appareil photo.

Bon, tout n'est pas si rose. Devant le nombre croissant d'enfants inscrits, se pose la question du rangement, du nombre de toilettes et surtout celle de l'agrandissement des locaux.

J'ai proposé un aménagement au comité du SIVU. Cette proposition permettait, par l'adjonction de deux modules préfabriqués à l'assemblage existant, une augmentation de la surface des locaux de 50 m², il répondait aussi aux besoins sanitaires et proposait un espace de rangement pour les jeux extérieurs. Le coût de cet aménagement se situait en dessous des 65 000 €. Une subvention, au minimum de 50% (cela pourrait être plus) et un emprunt sur cinq ans devaient permettre d'améliorer le fonctionnement de notre structure pour une annuité moyenne par commune de l'ordre de 1000 €. Cela me semblait un investissement raisonnable pour le bien-être des enfants et c'était en adéquation avec le PEDT que chaque commune a signé.

Lors de la réunion du 24 septembre 2015, tous les villages ont répondu positivement à cette proposition à l'exception de la commune de Servigny-lès-Raville. Le projet ne peut donc pas se réaliser.

Il y a donc un problème sérieux.

Trois communes sur six (Fouigny, Raville et Servigny-lès -Raville) envisagent la construction d'une école concentrée. Elles ont donc déjà un autre dessein en tête et c'est peut-être la fermeture de notre école qui s'annonce avant l'heure.

Dans tous les cas, même si leurs ambitions se concrétisent et je le leur souhaite, un édifice comme celui-là ne peut être construit en moins de trois ans. Dans l'intervalle, nous allons donc fonctionner d'une manière dégradée et c'est bien dommage. Pourquoi mettre en opposition les deux projets? Les parents attendaient une réponse pour l'accueil des enfants. Nous y avons répondu et chaque commune a fait un effort financier conséquent. Nous avons franchi les trois quarts du gué ; pourquoi s'arrêter en si bon chemin.

A l'heure actuelle, ces trois communes n'ont encore rien présenté officiellement au comité du SIVU.

Voilà, où nous en sommes. A l'heure où l'on annonce pour 2020 la mort des syndicats, nous nous trouvons dans une situation bien inconfortable mais le travail continue d'être fait et le mieux possible.

J'adresse mes remerciements à tous les acteurs qui ont participé à la préparation des différents documents élaborés dans le cadre du périscolaire.

Un grand merci aussi au personnel employé par le SIVU pour son implication sans faille.

*Michel Baylac, président du SIVU
(Décembre 2015)*

Projet de regroupement scolaire à Raville

L'article relatant la vie du périscolaire est le reflet d'une réalité un peu simplifiée que je souhaite compléter ici...

Tout d'abord hommage aux créateurs du SIVU, dont Charles VILM instituteur à Raville puis à Servigny en fut la cheville ouvrière, et qui, à l'époque, avait pour objectif de conserver une école dans chacun des six villages et qui aujourd'hui offre la possibilité d'un périscolaire !

Mais remettons l'église au milieu du village.

Depuis plusieurs années, deux conceptions s'affrontent : évoluer vers un regroupement concentré ou rester sur un regroupement éclaté.

Trois communes ont décidé de s'opposer à tout changement et font le choix implicite de rejoindre à terme Créhange, Courcelles-Chaussy ou Pange au moment d'une future dissolution du SIVU annoncée par la loi (mais celle-ci peut changer) et son président. Ceci revient donc à imposer indirectement aux trois autres le même chemin.

Immédiatement après le lancement du périscolaire (dont 8 % des enfants viennent de l'extérieur du SIVU et 30% seulement des trois communes concernées), le président demandait aux communes d'accepter un nouvel investissement chiffré alors à plus de 100 000 euros ... pour faire vivre mieux le périscolaire ... pendant quatre ans.

Cette situation a amené Servigny et Fouligny à approcher Raville pour proposer un regroupement autour d'une école à Raville (un terrain viabilisé y est immédiatement disponible).

Ces trois communes ont alors proposé des alternatives au financement de l'extension du périscolaire qui évitaient de compromettre leur propre projet,

Le 12 janvier dernier, ce projet a été présenté à tous les délégués du SIVU et les trois communes initiatrices ont proposé aux autres de s'y associer. Elles ont même accepté un délai de deux mois pour donner leur réponse en retardant le projet qui devrait être conçu avec des possibilités d'extension pour éventuellement recevoir les enfants des communes dont les parents ne voudraient pas entériner le choix de Créhange ou Pange.

Ceci complète un peu l'exposé du président !

Cela étant, aucune des trois communes frondeuses, mais désirant garder la maîtrise de leur futur, ne souhaite empêcher le périscolaire de fonctionner de manière optimale et sortir aussi de cette étroitesse de surface comblée partiellement par la mise en place de deux services (Pange fonctionne actuellement avec trois) et l'usage d'une salle pour recevoir ceux des enfants qui sont décalés. Cette solution **temporaire** devrait permettre de tenir jusqu'à en trouver une mieux adaptée. Mais elle ne résout pas des problèmes comme la difficulté d'isoler les enfants fatigués ou affaiblis et d'un accès direct à des toilettes un peu exigües pour le nombre d'enfants ... nombre qui aurait pu être aisément évalué au début du périscolaire ce qui aurait permis d'envisager des locaux adaptés au lieu de rapiécer aujourd'hui.

Je rends d'ailleurs hommage à sa directrice qui fait preuve de beaucoup d'imagination et de dévouement pour pallier la courte vue des élus que nous sommes !

Cette école nouvelle reste un rêve tant que les bailleurs de fonds (prêts et subventions) n'auront pas donné leur accord ... et je reste assez pratique pour attendre un peu avant de trop en parler.

Rassurez vous tous les partenaires de l'école seront consultés avant que donner un caractère définitif à celle -ci,

Michel Urban
Maire de Raville

SPECTACLE ET MARCHÉ DE NOËL

ORGANISES PAR LES ECOLES

Un marché de Noël a été organisé le 21 novembre 2015.

Ce marché a eu lieu au domaine de Raville et dans la ferme de Mr et Mme RICHARDIN.

Les enfants de chaque classe ont interprété avec enthousiasme des chants de Noël sous le regard bienveillant et admiratif du père Noël et de leurs parents ! Tout au long de la journée, des animations (château gonflable, coiffure et maquillage, animaux de la ferme...) ont été proposées, ainsi que de quoi se restaurer. Différents objets de Noël, des produits du terroir et d'autres idées cadeaux ont été mis en vente par des artisans locaux et le périscolaire.

Les exposants qui le souhaitaient ont fait un don à l'école. Le Domaine de Raville a gracieusement mis à la disposition des écoles ses locaux pour le spectacle des enfants, le marché et le repas du soir. Le Domaine n'était pas en charge du repas du soir, celui-ci a été organisé par les restaurateurs du Chalet du Vinsberg (un succès avec environ 250 convives – 220 adultes et 30 enfants)

Cette journée a généré un bénéfice de 1 376 € (280 € donnés par les exposants, 350 € récoltés par l'Association des Parents d'Élèves (vente de gâteaux et de boissons) et 746 € donnés par les restaurateurs). Cet argent a été partagé dans les différentes écoles de notre regroupement et servira à financer du matériel et/ou des sorties scolaires.



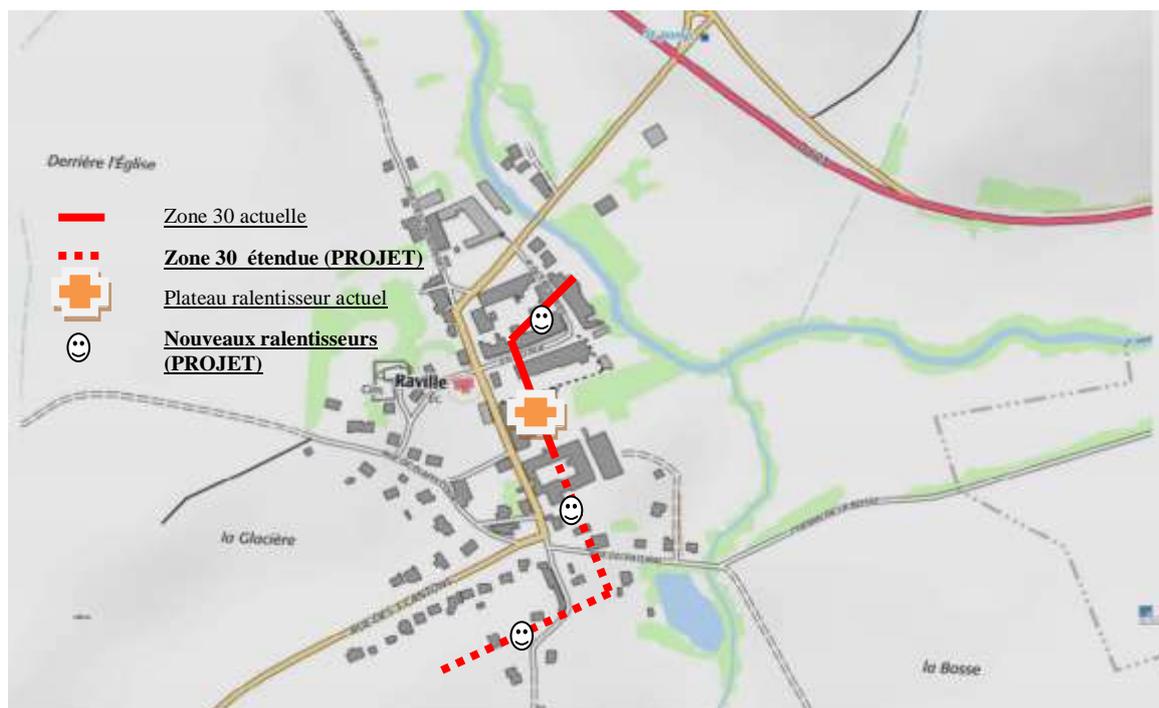
Un grand merci à toutes les personnes qui se sont investies pour que cette journée soit possible et réussie.

Myriam RENARD
Institutrice de la classe des petits/moyens à l'école maternelle de Raville

LUTTER CONTRE LA VITESSE EXCESSIVE A RAVILLE

Des dépassements de la vitesse sont constatés quotidiennement à Raville par les différents usagers et surtout par les piétons, cette situation semble due à la rectitude des voiries sans obstacle sur la rue des trois cantons : 400 m de ligne droite (dont 100 m en agglomération avec une grande partie en limitation à 30 km/h) depuis le carrefour sur la RD 603, le virage à l'intersection de la rue des Chênevières puis 300 m de ligne droite (là aussi la zone 30 se développe sur une centaine de mètres), vient le second virage au niveau du carrefour vers Fouligny et enfin 300 m de ligne droite avant de sortir du village en direction de Servigny les Raville...

Difficile de maîtriser la vitesse de son véhicule avec de telles possibilités d'accélérationes ?!!

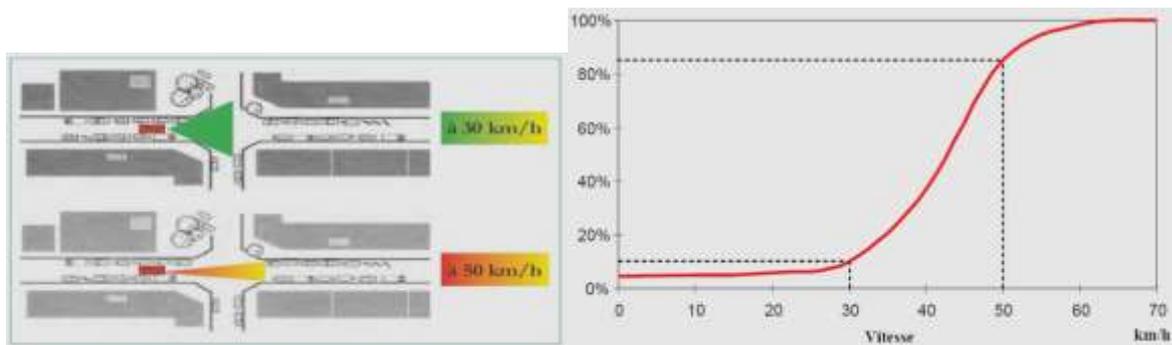


Cette situation a déjà été présentée dans plusieurs bulletins municipaux. Les conseillers municipaux successifs ont déjà réfléchi au problème, un aménagement de type plateau ralentisseur en zone 30 a été réalisé il y a plusieurs années au niveau de l'intersection avec la rue de l'église/grand rue, qui a eu un effet assez limité sur la réduction de la vitesse et le respect des priorités à droite.

Aussi des aménagements supplémentaires sont envisagés par la municipalité, vraisemblablement de type coussin à répartir à raison de 3 (ou 4) séries distantes d'au moins 150 m, plus le passage en zone 30 de la quasi totalité des routes linéaires au centre du village, y compris pour les engins agricoles. Des contrôles sont aussi réalisables par la gendarmerie pour inciter au respect des vitesses, pour le bien de tous.

Il est avéré qu'une vitesse excessive ou inadaptée est un des facteurs principaux d'insécurité routière, déterminant la gravité de tous les accidents: La principale cause de gravité vient de l'énergie libérée lors du choc, proportionnelle au carré de la vitesse.

A noter que dans le milieu urbain, la vision périphérique est très sollicitée. Plus on va vite, plus la perception périphérique se rétrécit. Constatez les effets de la vitesse sur la gravité des accidents sur les piétons, représentés sur les vues suivantes :



Les principaux aménagements actuels destinés à contraindre par l'inconfort les vitesses à 30 km/h maxi sont les ralentisseurs de type dos d'âne et trapézoïdal comme ci-dessous :



Ces types de ralentisseurs sont réglementés par le décret n°94-447 du 27 mai 1994 et font l'objet de la norme NFP 98-300 du 16 mai 1994. Voici les règles communes aux ralentisseurs type dos d'âne et trapézoïdaux :

- ne peuvent être isolés, doivent être combinés entre eux ou avec des autres aménagements modérant la vitesse
- distants entre eux de 150 m au maximum ou avec autres aménagements
- limités aux agglomérations, aux aires de service ou de repos routières ou autoroutières, ainsi qu'aux chemins forestiers sur des voiries ponctuellement limitée à 30 km/h ou dans une zone 30
- interdits à moins de 200 m d'une entrée d'agglomération ou d'une section limitée à 70 km/h
- interdits sur des routes à grande circulation, sur les voies supportant un trafic de $PL > 300$ véh/j, ou un trafic tous véhicules > 3000 véh/j
- interdit sur des lignes régulières de transports en commun ou sur des voies desservant des services de secours (sauf accord de ceux ci).

Il existe aussi des ralentisseurs de type coussins rapportés ou intégrés à la chaussée, qui sont des aménagements moins lourds à réaliser donc moins onéreux et pour lesquelles la réglementation est moins contraignante.



Coussins en matériau synthétique et en dur

L'utilisation recommandée des coussins et plateaux est règlementairement limitée aux lieux suivants :

- aux agglomérations au sens du code de la route ;
- aux voiries internes des aires de service ou de repos routières ou autoroutières ;
- aux voies de lotissement hors agglomération ;
- aux aires de stationnement.

Son principal intérêt:

- sur des voies empruntées par une ligne régulière de transport en commun où l'implantation des ralentisseurs de type dos d'âne et trapézoïdal est interdite par le décret n°94-447 du 27 mai 1994, mais où la réduction de la vitesse est nécessaire ;

Ses qualités particulières :

- il permet la modération de vitesse des véhicules légers du fait de leur faible empattement ce qui oblige les conducteurs à rouler sur la partie élevée soit avec les roues de droite, soit avec les roues de gauche ;
- il facilite le franchissement des bus en réduisant l'inconfort pour les passagers, de par l'espacement plus grand entre les roues d'un même essieu ;
- les vélos peuvent continuer leur trajectoire sans passer sur le coussin ;
- il est assez facile à mettre en œuvre ; il peut se déplacer (caoutchouc) ;
- il ne perturbe pas l'écoulement normal des eaux pluviales ;
- son coût est relativement modeste par rapport à d'autres aménagements destinés à réduire la vitesse.

Ses inconvénients :

- il ne garantit pas une modération de la vitesse des conducteurs de deux roues motorisés qui peuvent rouler autour des coussins pour éviter la contrainte ;
- il oblige les conducteurs de deux roues motorisés à adapter une trajectoire particulière pouvant conduire à une déstabilisation du véhicule s'il elle n'est pas anticipée suffisamment à temps ;
- il n'assure généralement pas une perception aussi bonne que le plateau ralentisseur (présenté ci-dessous) ;



Un dernier aménagement linéaire est le fameux plateau ralentisseur

Ses principaux avantages :

- implantable sur des voies où l'implantation des ralentisseurs de type dos d'âne et trapézoïdal est interdite par le décret n°94-447 du 27 mai 1994 ;
- confortable pour la traversée des piétons ;
- au delà de la section courante, sur des lieux de conflit de mouvements entre usagers (ex : traversée piétonne en carrefour)

Ses qualités particulières:

- valorisation de l'espace public (contrairement aux autres surélévations) ;
- facilement perceptible ;
- peut s'implanter sur des profils de faible largeur ;
- la contrainte s'applique à tous les usagers (motards y compris) ;
- durée de vie plus longue que les coussins en général.

Ses inconvénients:

- pas très adapté s'il existe un fort trafic de bus et de PL ;
- coût de construction plus élevé que les coussins (de l'ordre de 10 à 30 Keuros contre 3 à 10 Keuros pour deux coussins) ;
- sa construction nécessite de traiter le problème d'écoulement des eaux pluviales.

Denis DUCLERMORTIER
Conseiller municipal

EVOLUTION DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS EN 2016

POURQUOI EVOLUER ?

Les charges liées à la gestion des déchets augmentent inexorablement depuis plusieurs années, car il est de plus en plus coûteux d'en assurer l'élimination dans des conditions respectueuses de l'Environnement et de notre santé. Les décharges ferment, les centres d'incinérations sont onéreux.

Dans le cadre de la loi « Grenelle de l'environnement » de 2009, un dispositif réglementaire d'incitation à la réduction des déchets sous forme d'une « redevance incitative » doit être mis en place pour 2017. Pour RAVILLE, ce nouveau dispositif est à la charge de la CCCP (puis de la future communauté de communes étendue), qui organisera une campagne de sensibilisation courant 2016. L'objectif est bien de réduire la facture des foyers qui font les efforts de trier et de réduire leur production de déchets au moyen d'un système plus équitable, et de responsabiliser chacun quant à sa production de déchets.

La redevance incitative est un système de facturation du service de collecte des déchets, plus équitable et plus incitatif que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (ou TOEM). Pour les foyers, sous réserve de décisions restant à convenir, la nouvelle facture se composera de :

- Un montant fixe, proportionnel à la taille du bac, identique et obligatoire pour chaque redevable. Il s'agit d'un abonnement au service de gestion des déchets couvrant les charges fixes du service ainsi que les coûts de traitement ;
- Une partie variable, incitative au tri, selon la fréquence de présentation du bac de déchets ménagers au camion benne.

Pour RAVILLE comme pour l'ensemble des communes de la CCCP, il est prévu de renforcer le tri des déchets pour que la partie non valorisée soit la plus réduite possible. Deux modes de comptabilité des déchets ménagers, c'est-à-dire des déchets NON RECYCLABLES et NON DANGEREUX, sont aujourd'hui techniquement envisageables : le pesage des déchets à enlever (ou « pesée ») et la compatibilité du nombre d'enlèvements de conteneurs de déchets (ou « levée »).

QUELS CHANGEMENTS ?

A partir du second semestre 2016, les bacs de déchets ménagers seront collectés en double comptabilité, c'est-à-dire que lors du ramassage régulier, la quantité de déchets relevés apparaîtra comptabilisée par foyer mais que la facturation actuelle forfaitaire restera inchangée. Il s'agira d'une période de rodage et de tests. Par contre dès 2017, une fois que les paramètres auront été ajustés, la facturation tiendra compte des déchets produits par chaque foyer.

Vous serez bien évidemment tenus au courant par la CCCP sur les choix et modalités retenus, qui dépendront pour partie des retours et paramètres relevés lors de la phase transitoire au second semestre. Mais d'ici là, n'hésitez pas à augmenter vos efforts de tri et de recyclage.

COMMENT REDUIRE LE VOLUME DE MES DECHETS ?

On peut penser le faire sur le compte de la collectivité et au détriment de l'Environnement : Bof !!!

1. En les enterrant ou en les brûlant au fond de son terrain ! Il est INTERDIT par la Loi de polluer votre terrain ou la nature : art. L541-1 du Code de l'Environnement « Toute personne responsable d'un dépôt sauvage (lire « non autorisé ») ou de brûlage de

déchets s'expose à des contraventions et à des poursuites... ». Gageons que la nouvelle municipalité aura à cœur de faire appliquer la Loi.

2. En les déposant dans la nature, voir ci-dessus, avec un dépôt de plainte par dépôt d'ordure. Au lieu de se débarrasser de ses déchets on peut accumuler quelques papiers et des ennuis !
3. En les déposant dans la poubelle de ses voisins ? Ils ne voudront peut-être pas payer pour vous, enfin c'est à vérifier, posez-leur la question !!! Sinon attendez les « explications » avec vos voisins et, pour les conséquences, revenez au 1.

On doit les faire en respectant la Loi sur l'Environnement, les voisins et les finances publiques :

- En intensifiant le tri des déchets recyclables qui seront ramassés par la CCCP pour être valorisés sans frais supplémentaire de ramassage ;
- En valorisant chez vous les déchets compostables (tontes de gazons, feuilles, petites tailles, épiluchures, cendres de bois, marc de café, coquilles d'œufs, serviettes en papiers...);
- En faisant appel à des amis à poils ou à plumes pour réduire fortement le volume des déchets alimentaires et augmenter la qualité du compost à valoriser chez vous ;
- En déposant à la déchetterie les déchets dangereux, encombrants ou ceux qui pourraient être réemployés (métaux, vêtements, appareils électriques, bois, Placoplatre...).
- Pour réduire la part de déchets d'emballage non recyclables (plastiques, polystyrènes etc...), vous devrez choisir des produits vendus au détail, ou avec des emballages recyclables (cartons, bois, verre, métal...) ou laisser les plastiques à votre commerçant. Pour ce faire vous payez déjà la taxe à la société « éco-emballages » qui a pour mission de réduire la production de déchets d'emballage. Vous pouvez découvrir sur le site www.ecoemballages.fr les possibilités et initiatives des industriels pour réduire ces déchets.



**L'ENVIRONNEMENT DU VILLAGE
VOUS REMERCIE DE VOS EFFORTS
POUR LE PRESERVER.**

*Denis DUCLERMORTIER
Conseiller municipal*

La page du foyer rural de Raville

Pour 2015, comme pour 2014, l'objectif du Foyer était d'assurer à minima les manifestations les plus importantes à savoir la brocante et la fête patronale. Les enfants n'étaient bien évidemment pas laissés de côté avec la chasse aux œufs de Pâques, la marche des monstres d'Halloween et le passage de Saint Nicolas dans les foyers.

L'assemblée générale a eu lieu le 13 mars 2015 et a permis de renouveler le bureau.

A noter, le peu de volontaires malgré le nombre important de présents, venus malheureusement plus en observateurs que dans l'intention de participer.

Cette situation est certainement la principale cause des difficultés au bon déroulement des manifestations : le nombre de bénévoles actifs n'est pas toujours suffisant pour que la répartition des tâches soit équitable.

Alors, n'hésitez pas à nous rejoindre...

Le ciel a été particulièrement désagréable le jour de la **brocante**, le 3 mai, avec une pluie continue qui a refroidi les plus motivés et a obligé à clore les activités dès le début d'après-midi. Il faut faire avec en espérant que ce sera mieux en 2016.

Cette situation avait déjà été rencontrée en 2010



La **fête patronale** : une question lancinante se posait déjà en 2014 : que faire pour remplacer le schéma classique qui n'attire plus les habitants ? Et, comme dans beaucoup de petits villages, pas de réponse satisfaisante. Pourtant, une volonté : ne pas laisser tomber la fête patronale, tout en reconnaissant des difficultés spécifiques dues au contexte local d'alors. Alors pour que la fête perdure, le samedi 22 août, des délicieuses pizzas et d'excellentes flammes salées et sucrées ont été dégustées dans une ambiance chaleureuse. De nombreux habitants du village étaient venus et la soirée s'est poursuivie avec une animation DJ danse floor. ...

Pour les **adolescents**, un week-end a été organisé les 18 et 19 juin, en partenariat avec les foyers de Guinglange et Villers-Stoncourt, à la base de plein air de Chambrey. Les 21 participants ont été enthousiasmés par les activités qui leur ont été proposées (escalade, acrobranche, canoë ... et veillée). A reconduire !

Comme tous les ans, les **enfants** ne sont pas oubliés et sont généralement nombreux pour les dégustations de friandises lors des défilés de carnaval, Pâques, Halloween et saint Nicolas.



Nous avons une pensée attristée pour nos amis Benoit et Alain, bénévoles toujours présents à nos cotés et qui nous ont quittés beaucoup trop tôt.

Nous profitons de l'occasion de ce bulletin pour remercier le plus chaleureusement possible tous les bénévoles qui nous ont permis d'organiser ces animations. Sans leur participation active le foyer, votre foyer, ne peut pas fonctionner. Le renouvellement des membres est nécessaire, les nouveaux venus seront accueillis chaleureusement et si vous avez envie d'offrir un peu de votre temps pour animer des activités, n'hésitez pas à venir. L'assemblée générale aura lieu prochainement, profitez-en pour faire partager vos expériences et idées.

Le bureau du foyer rural

pour
Sortir

**Le Républicain
Lorrain**

Nouveau !

L'ensemble du groupe de presse dont fait partie le Républicain Lorrain passe à l'ère du numérique en vue d'être présent sur Internet. De ce fait des bases de données communes vont être constituées.

La première rassemblera toutes les informations sur les activités de loisirs ouvertes au public (gratuites ou payantes).

Désormais ces informations ne passeront plus par les correspondants locaux. Les organisateurs (associations, organismes publics : mairies, écoles ...) devront obligatoirement s'enregistrer puis après, entrer eux même leurs annonces.

Les évènements seront alors diffusés gratuitement (sauf pour certains services à la demande) sur les supports numériques. Pour les supports papiers (journal quotidien et suppléments), ce sont les rédactions locales qui assureront la mise en forme et la publication.

A noter : une galerie photos est désormais possible sur les éditions numériques. Il suffit à l'organisateur d'envoyer quelques clichés (de 5 à 30) dès la fin de la manifestation.

Jean-Paul BECKER

Correspondant local du RL

Croix et calvaires

On appelle trop souvent une croix de chemin un calvaire. On appelle calvaire une croix qui comporte en plus du crucifix deux personnages. Le plus souvent c'est la vierge Marie et Saint Jean qui sont représentés.

Dans notre région il n'en reste plus tellement, suite au vandalisme de la guerre de trente ans et plus récemment de la grande révolution.

Nos contemporains n'y attachent pas beaucoup d'importance non plus. Le machinisme agricole et des travaux publics en éliminent régulièrement. Même le Conseil Général, qui par le passé subventionnait assez largement l'entretien du **petit patrimoine rural**, a changé de politique. Dommage que nous ne nous intéressions pas plus à ce qui constitue notre patrimoine et qu'on ignore volontairement, les intentions de leurs donateurs. Pourtant ces croix rappellent souvent qu'un événement particulier s'est passé à l'endroit où elles sont dressées. Une mort violente, un accident, parfois un assassinat, dans tous les cas le témoignage d'une demande de protection ou de la reconnaissance d'une famille pour avoir été protégée.

A Raville il en reste quelques unes ; deux croix de mission méritent des explications. Sachons qu'une mission est un genre de retraite collective dans une paroisse, animée par un prêtre extérieur, souvent un missionnaire, à qui il était plus facile d'avouer ses péchés qu'au curé de lieu. Ces monuments rappelaient aux passants les bonnes intentions que chacun avait prises.

En 1903 la commune et la paroisse de Raville ont fait faire une belle croix sur le croisement vers Bionville. Celle-ci a été sculptée à l'atelier Collin de Villers-laquenexy. Emile Collin avait alors une large réputation de spécialiste de croix : Raville, Helstroff, nombreuses croix funéraires et d'autels d'église en marbre blanc de Carrare (Servigny, Pange, Roupeldange...).

Il existe encore deux autres croix au village. Une, à la sortie Nord et une autre accolée à l'extérieur du chœur de l'église. Il y a fort à parier que cette dernière n'ait pas toujours été à cet endroit.

Enfin, trois petites croix funéraires du 18^{ème} siècle font partie de notre patrimoine crucial de la commune.

*En sortant du village,
par un beau matin,
et en regardant vers l'ouest*

Erwin BOULANGER



Retour dans le passé :

extraits du registre des délibérations du conseil municipal de Raville

Il y a 50 ans

Admettrait-on, aujourd'hui, que le conseil municipal soit habilité à émettre un tel avis ?

Demande de sursis d'incorporation.
Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de sursis présentée par les jeunes BARBIER Michel et BECKER Jean-Paul de la classe 1962, pour études.

(séance du 23 janvier 1965)

1965 : aussi une année d'élections :

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Barbier, maire, qui après appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbal des élections et a déclaré MM. Martini René, Robert Léon, Papillon Charles, Metz René, Birhaus Emile, Becker Lion La-croix Henri, Boulanger Auguste, Haspas René, Volbert Hubert et Barbier Louis dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

(séance du 20 mars 1965)

Au cours de cette séance, Louis BARBIER a été réélu dans sa fonction de maire pour un 4^e mandat (sans compter celui où il fut nommé pour 2 ans en 1945 à la fin de la guerre).

Déjà une suppression de syndicat (les politiques actuels n'ont rien inventé). Mais il est remplacé par un autre et un service extérieur fera le travail ! Une économie ?

Syndicat des Chemins
Le Conseil Municipal est d'avis de supprimer le Syndicat des Chemins de Cuncelles-Chourroy et de remplacer par le Syndicat des Chemins de 7/5.
Gestion de la Voirie Communale
Le Conseil Municipal confirme la mission de la gestion de la voirie confiée au Service des Pats et Chaussées.

(séance du 24 avril 1965)

Ecoles :

Séance du 4 décembre 1965
Présents: tous les membres:
Le Conseil Municipal demande la création d'un C.E.G. à Cuncelles-Chourroy et l'étude d'un circuit de ramassage.

(séance du 23 janvier 1965)

Finalement un CEG sera créé à Rémilly et Raville adhèrera à son syndicat de gestion en 1968. Nos jeunes le fréquenteront avant qu'ils ne soient dirigés (de force) sur Faulquemont.

La question du ramassage scolaire se posait déjà. Rappelons que c'est une compétence désormais confiée aux nouvelles grandes régions pour tous les niveaux (primaires, collèges et lycées).

Quelle position sera adoptée par la nôtre, les départements lorrains et alsaciens, par exemple, n'ayant à ce sujet pas le même point de vue par le passé ?

Jean-Paul BECKER

Premiers fruits !

Ces dernières années, plusieurs plantations ont été effectuées sur le domaine public le long de voies communales.

Chemin de la Ronce (Voie Communale n° 4)

Durant l'hiver 2011-2012, après la mise en place de la canalisation d'assainissement vers la station d'épuration, le talus du chemin a reçu en tout 49 arbres, dont

- 31 arbres *fruitiers* : 5 poiriers, 6 pruniers divers, 7 cerisiers, 2 cognassiers, 1 néflier, 1 nashi (provenant tous du centre fruitier de Laquenexy) et 9 pruniers issus de rejets
- 18 arbres *forestiers* divers

En janvier 2013, 5 de ces jeunes arbres ont été volés. Ils ont été remplacés.

L'objectif de ces plantations : mettre à libre disposition des habitants des fruits de saison (en petite quantité certes) et faire connaître aux enfants, et à leurs parents, la richesse de la palette des fruits disponibles localement. Il était aussi envisagé, dans un deuxième temps, des pommiers (dans un autre secteur).

Et, cet automne, récompense : **2 des arbres ont porté leurs 1^{er} fruits**



**cognassier
et
néflier**



Malheureusement, il y a encore 8 arbres à remplacer. Sans soins, soit ils n'ont pas résisté à la sécheresse de cet été, soit ils n'ont pas survécu à des traitements "brutaux".

Plus loin, après la station d'épuration, ce sont 12 mirabelliers haute tige qui ont été plantés à l'automne 2011, une fois les travaux de la station terminés. Là aussi, il y a eu des vols et 7 arbres ont dû être remplacés.

Par la suite, un arbre qui n'avait pas repris a été remplacé par un quetschier (variété Victoria) et d'autres ont vu leur écorce abimée au printemps 2014 par un feu de branches dans le talus qu'ils dominaient. 2 sont déjà morts, pour les autres il faut attendre pour voir.

Chemin de la Bosse ou de Fouligny (Voie Communale n° 1)

Début 2010, 30 noyers avaient été plantés dans le talus. En avril, 14 des tuteurs avaient "disparu". Puis en été tous les tuteurs ont été cassés par un désœuvré.

Aujourd'hui, il reste 16 noyers dont 12 ont un développement correct et 4 essaient de rejeter après avoir été rabattus à la débroussailluse lors du fauchage du bas-côté l'été dernier.

Vraiment. dur. dur d'être un arbre du domaine public à Raville !

Jean-Paul BECKER

fleurs citoyennes

Suite aux évènements tragiques de cette année 2015, notre emblème national a été l'objet d'un regain d'intérêt. Il était un peu tombé en désuétude. Contrairement à d'autres pays où il est déployé en permanence (par exemple, tout près de chez nous chez nos voisins allemands ou comme expression d'un chauvinisme triomphant aux États Unis), il n'apparaît plus que sur les bâtiments publics et très peu chez les particuliers. En effet pour beaucoup il semblait être le symbole d'un nationalisme conservateur, image d'une époque révolue. Ce qui laissait le champ libre à un parti politique (populaire ou populiste ?) qui avait même créé la fête du Bleu – Blanc – Rouge.

On peut penser que le drapeau tricolore célèbre désormais le "goût à la vie".

Il a pris un coup de jeune et ne se cache plus. Il n'est plus confisqué au profit de causes partisans. Ses 3 couleurs nous appellent à être toujours vigilants et à défendre encore plus les 3 principes de notre République "Liberté – Égalité – Fraternité".

Un peu de l'histoire de notre drapeau.

Ses origines étant diverses, beaucoup de légendes circulent à son sujet. De plus, il est porteur de symboles qui ont été glorifiés ou honnis suivant les régimes successifs qui nous ont gouvernés.

A la révolution, après la suppression de la monarchie qui, finalement, ne faisait que cohabiter des provinces et des français d'origines diverses sous une même autorité, la notion de **Nation** est apparue. Il fallait alors lui donner un drapeau qui en devienne l'emblème.

En juillet 1789, la cocarde blanche du royaume de France a été épinglée avec celle, rouge et bleu, de la ville de Paris. Les 3 couleurs nationales étaient désignées, il restait encore à en "uniformiser" leurs nuances et leur utilisation (déjà une "norme" !).

Sa composition

La Constitution de la 5^e République (1958), dans son article 2 stipule que "L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.". Celle de la 4^e République (1946) ajoutait : "à trois bandes verticales d'égales dimensions".

Une exception : à la télévision, pendant les allocutions du Président de la République, la bande blanche, qui apparaît alors au milieu de l'écran derrière lui, est moins large que les 2 autres pour compenser l'effet du cadrage resserré.

L'ordre des bandes

* dans les écrits :

pas de problème, on lit de gauche à droite



* attaché à une hampe ou à la drisse d'un mât, il flotte au vent mais a 2 faces !

Le bleu est alors placé près de la partie fixe, le blanc au milieu, et le rouge est libre (le rouge de la liberté et de la révolution).



par vent "favorable"



par vent contraire : un détail qui a suscité en 2002 beaucoup de commentaires sarcastiques

La cocarde tricolore

La cocarde tricolore (avec **le bleu au centre**) est souvent utilisée comme signe distinctif dans la vie courante.

Quelques exemples :

- sur des véhicules officiels (pas ceux des maires)
- sur les avions
- sur des uniformes de parade ou de cérémonie
- sur les écharpes de certains concours
- ...

*Association des
Maires Ruraux
de France*

*des gens
de bon sens !
(pour la plupart)*



*Ministère de
l'Agriculture
(mars 2015)*

*A Paris, ils sont instruits,
mais peuvent aller à
contre sens !*



Il n'en fut pas toujours ainsi.

Un décret du 4 juillet 1792 rendit obligatoire le port de la cocarde tricolore pour les français se rendant à l'étranger. Le 3 avril 1793, la Convention rend le port de la cocarde obligatoire pour tous les hommes et le 21 septembre elle étend cette obligation à toutes les femmes.

Cela peut nous faire sourire !

Mais ... imaginons que nos dirigeants actuels deviennent inventifs – on peut toujours rêver – et qu'ils remettent cette mesure en application.

Alors plus besoin de longs débats stériles sur une éventuelle déchéance de nationalité. Une mesure qui ne s'appliquera, dans les faits, à personne (les terroristes auront été tués lors de leur attentat ou seront en fuite à l'étranger) ou à des individus qui n'ont rien "à foutre" de la nationalité française.

Problème : alors nos parlementaires ne pourront plus faire semblant de travailler pour l'intérêt collectif en amusant la galerie par leurs chamailleries de gamins.

C'est plutôt triste et ... lamentable !

Et les fleurs ?

La révolution a eu lieu au plus fort de l'été et la population était essentiellement rurale ou d'origine rurale. Alors, parmi les fleurs qui s'épanouissent au temps des moissons, les

plus rustiques et les plus populaires ont été associées à nos trois couleurs : le bleuet, la marguerite et le coquelicot.

Le bleuet

Il existe plusieurs variétés de bleuets dont les teintes des fleurs sont autant de nuances du bleu. Lequel choisir ?

pas le bleu roi : c'est la teinte de base des uniformes des soldats du roi de France

ni le bleu clair (celui du myosotis) : c'est la couleur préférée de la reine

encore moins le bleu de Prusse

mais le bleu outremer (ou bleu d'azur), celui du bleuet des champs (*centaurea cyanus*).

Cette plante messicole fut, un temps, considérée comme indésirable dans les champs de céréales et "traitée" en conséquence. Après avoir presque disparu dans nos campagnes, on commence à la revoir dans les champs de colza ou de blé.

Au cours de la 1^{ère} guerre mondiale, on constata que c'était la première fleur qui repoussait sur les terrains retournés par les obus.



Quand il est mort le poète

Quand il est mort le poète

Tous ses amis

Tous ses amis

Tous ses amis pleuraient

Quand il est mort le poète

Quand il est mort le poète

Le monde entier

Le monde entier

Le monde entier pleurait

On enterra son étoile

On enterra son étoile

Dans un grand champ

Dans un grand champ

Dans un grand champ de blé

Et c'est pour ça que l'on trouve

Et c'est pour ça que l'on trouve

Dans ce grand champ

Dans ce grand champ

Dans ce grand champ... des bleuets

Gilbert BECAUD (1965)

La marguerite

Il s'agit de la grande marguerite (*leucanthemum maximum*), celle qui a le cœur jaune. Elle pousse à peu près partout en été, pourvu qu'elle ait de la lumière. Chez nous, on la trouve surtout dans les prés.

Le lys, autre fleur d'un blanc pur, ne pouvait être choisi car c'était la fleur emblématique de la royauté. Ni le muguet qui signalait l'arrivée du printemps.



Tendres marguerites des champs,
De toutes les fleurs que l'on cueille
Vos attraits sont les plus touchants
Et c'est vous seules qu'on effeuille.

Etienne ARAGO

(1802 - 1892)

La marguerite fait partie du folklore populaire, même si ce sont les pétales, et pas les feuilles, que l'on enlève l'un après l'autre !

C'est aussi un prénom féminin ...

Le coquelicot (papaver rhosas)

Une fleur a 4 pétales avec un cœur noir.

Apparemment, en France, sa couleur n'a rien à voir avec le sang des combattants (cf. le sang impur de La Marseillaise).

Plante messicole qui, comme le bleuet, était considérée comme une "mauvaise herbe". Mais ses graines sont dotées d'une capacité à survivre remarquable : elles peuvent rester plusieurs années en terre en attendant des conditions de germination favorable.



Le champ de blé met sa
cocarde

Coquelicot

Voici l'été, le temps me tarde
De voir l'arc-en-ciel reflleurir.

L'orage fuit, il va mourir,
Nous irons te cueillir bientôt,
Coquelicot

Robert Desnos

(1900-1945)

Et, pourquoi pas, pour le 14 juillet : une **salade citoyenne** ?

pour 4 personnes :

*une salade verte, une poignée de jeunes fleurs de **marguerites**, autant de **bleuets** et de **coquelicots**, quelques jeunes feuilles de coquelicots et de marguerites, une généreuse poignée de feuilles de pourpier, chénopode et amarante verte (trois plantes s'invitant spontanément dans les jardins et ne réclamant aucun soin ni eau), un **camembert** crémeux à cœur mais pas trop fort en goût, un petit oignon, huile de tournesol, vinaigre de cidre, sel et poivre.*

Lavez les feuillages, et, si nécessaire, coupez les feuilles de salade en morceaux. Effeuiliez les autres légumes glanés dans le jardin ou la nature. Défaites les jeunes feuilles de marguerite et de coquelicots de leurs tiges. Préparez les fleurs ; seuls les pétales seront utilisés, le cœur étant très ferme sous la dent ... Préparez une vinaigrette légère à laquelle vous ajouterez l'oignon finement émincé. Coupez le camembert en lamelles régulières, Au moment de servir, mélangez tous les ingrédients et parsemez des pétales tricolores.

Dégustez accompagné d'une baguette croustillante et d'un petit vin de pays bien frais.

Vous pourrez alors dire : "Vive la France".

Jean-Paul BECKER

Sommaire

**Toute défiance
justifie
la tromperie d'autrui**

La Rochefoucauld

**L'erreur est aussi grande
de se fier à tous
que
de tous se défier**

Sénèque

***Si tous les hommes savaient
ce qu'ils disent les uns des autres
il n'y aurait pas
quatre amis sur terre***

Pascal

ne surtout pas oublier :

**** qui n'avance pas, recule ...***

**** le futur commence dès
maintenant***

page 2 : Editorial

page 3-4 : Etat civil 2014/2015
bienvenue à Raville

page 5-6 : Écllosion d' Art

(par Sylvie DUCHEMIN)

page 7-9 : Journal du SIVU : année 2015

(par Michel BAYLAC)

page 10 : Projet de regroupement scolaire

(par Michel URBAN)

page 11 : Spectacle et marché de Noël

(par Myriam RENARD)

page 12-15 : Vitesse excessive à Raville

(par Denis DUCLERMORTIER)

page 16-17 : Gestion des déchets ménagers

(par Denis DUCLERMORTIER)

page 18-19 : Foyer rural de Raville

page 20 : Croix et calvaires

(par Erwin BOULANGER)

page 21 : Retour dans le passé

(par Jean-Paul BECKER)

page 22 : Premiers fruits

(par Jean-Paul BECKER)

page 23-26 : Fleurs citoyennes

(par Jean-Paul BECKER)

Mise en pages par Jean-Paul BECKER

sous la direction de Michel URBAN (Maire de RAVILLE)

avec la même disposition et le même graphisme
que pour les éditions précédentes

Ne cherchez pas "RAVILLE, janvier 2015"
dans vos archives : il n'est pas paru